

Séance du 23 janvier 2009

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC**

Objet : Recrutement d'enseignants-chercheurs : Constitution d'un vivier d'établissement pour les comités de sélection (CoS)

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni à la salle 201 A du bâtiment administratif Froissart de l'Université sur la convocation et sous la présidence de Mme Marie-Pierre MAIRESSE, Présidente de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Mme la Présidente de l'Université rappelle le principe des comités de sélection des enseignants-chercheurs et présente le dossier de mise en place des CoS proposé par le Comité Technique Paritaire de l'Etablissement réuni le 20 janvier 2009.

Créés par la loi du 10 août 2007, les CoS remplacent les CSE (commissions de spécialistes d'établissement) dans le cadre du recrutement des enseignants-chercheurs. Ils sont constitués d'un « vivier interne » et d'un « vivier externe ».

Le « vivier interne » est composé de membres élus, Professeurs des Universités et Maîtres de conférences, représentant toutes les sections CNU présentes à l'UVHC.

Le Conseil d'Administration,

APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LA CREATION DU « VIVIER INTERNE » DE L'UVHC.

Fait à Valenciennes, le 20 mars 2009

La Présidente du Conseil d'Administration,



Marie-Pierre MAIRESSE

Date de publication : 27/03/2009